

Bourse Mermoz du Conseil Régional des Hauts de France

Conditions pour tous les étudiants :

- Être inscrit à l'ULCO
- Demande à déposer avant la fin du séjour
- Justificatif de ressources :

Étudiants de nationalité française	Étudiants ressortissants européens ou de l'EEE	Étudiants ressortissants d'un autre pays
Avis d'imposition français exploitable du foyer auquel l'étudiant est rattaché fiscalement	<ul style="list-style-type: none"> - attestation fiscale - attestation sur l'honneur de composition du foyer 	<ul style="list-style-type: none"> - être en France depuis au moins deux ans au moment de la mobilité - attestation fiscale - attestation sur l'honneur de composition du foyer

OBILITÉS POUR STAGES A L'ÉTRANGER

Niveau d'études	Durée	Frais de séjour			Frais de voyage	Destinations	
			SAUF SI indemnité de stage supérieure à 230€/semaine	SAUF SI étudiant logé ET nourri par l'entreprise d'accueil			
De bac + 2 (première année validée entièrement) à bac + 8	Pour les DUT : de 6 à 26 semaines de mobilité Pour les autres diplômes LMD : de 12 à 26 semaines de mobilité	Montant dégressif selon le quotient familial* - Entre 0 et 12000€ de QF : 92.40€/semaine - Entre 12001€ et 30000€ : montant dégressif et personnalisé selon le QF - Au-delà de 30000€ de QF: inéligible	Pas de frais de séjour	Pas de frais de séjour	<u>Uniquement pour les étudiants boursiers sur critères sociaux du CROUS :</u> remboursement jusque 300€ sur justificatifs	Toutes les destinations, - Hors France et DROM-COM (ex DOM-TOM)) - Hors Monaco et Andorre - Hors pays de nationalité de l'étudiant	Possibilité de ne bénéficier qu'une seule fois du dispositif Mermoz, même si la durée maximale n'a pas été atteinte

*Le Quotient Familial (QF) est obtenu en divisant le revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition le plus récent par le nombre de parts figurant sur le même avis d'imposition